

NOTRE OFFRE DE PARRAINAGE

Recommandez l'ANDRH et gagnez jusqu'à 100€ par an

Les quatre étapes pour parrainer



Vous renseignez les adresses e-mails de vos filleuls.



Ils reçoivent de votre part une invitation à adhérer.



20€ leur sont offerts

(tarifs Professionnel RH et Expert RH uniquement).



Et pour vous, 20€ offerts par adhésion, jusqu'à 100€/an.

Quelles sont les conditions de l'offre ?

Le parrain

-20€ à chaque adhésion d'un filleul



Le filleul

-20€ sur l'adhésion à l'ANDRH



- ➡ Pour être parrain, il faut être adhérent de l'ANDRH à jour de cotisation.
- ➡ Les adhérents via un PACK entreprise et les adhérents au tarif étudiant ne peuvent pas parrainer.
- ➡ À chaque adhésion finalisée d'un filleul, 20€ seront ajoutés à votre cagnotte.
- ➡ Votre cagnotte est débloquée lors du renouvellement de votre cotisation entre le 1er janvier et 31 mars à hauteur de 100€ maximum par renouvellement et selon votre éligibilité.
- ➡ Le montant de votre prime de parrainage pourra être reversé à votre groupe local si vous le souhaitez !

- ➡ Il peut adhérer tout au long de l'année, et même lors de l'offre primo !
- ➡ La remise est applicable uniquement sur les droits d'entrée.
- ➡ Le filleul doit être primo adhérent (les personnes déjà adhérentes ne peuvent pas être parrainées).

Retrouvez toutes les conditions de l'offre parrainage sur notre site internet !
<https://www.andrh.fr/>